

« Un enfant si je veux ! »

Un acquis fragile qu'il nous faut défendre

1975 : la loi Veil tolère l'avortement. Ce maigre droit acquis par les luttes féministes est aujourd'hui remis en cause par des lobbies et des groupuscules conservateurs, traditionalistes et religieux. Parmi eux, l'association pro-vie « SOS tout-petits » qui organise, ce samedi 8 mars, journée internationale des femmes, devant la cathédrale de Strasbourg, une « prière publique de réparation », un « rosaire pour la vie », pour clamer que « l'avortement n'est pas un droit mais un meurtre ».



En 2003, via l'amendement Garraud, ces lobbies avaient tenté, sans succès, de donner un statut juridique au fœtus. Aujourd'hui, ils reviennent à la charge: la cour de cassation vient de rendre légale la déclaration à l'état civil de tout fœtus mort-né, quel que soit son niveau de développement (jusqu'à présent, le fœtus devait être viable, c'est-à-dire avoir atteint l'âge de 5 mois et 500 grammes, pour accéder à l'identité légale). Une mesure qui risque d'ouvrir la voie à une criminalisation de l'avortement.

Religion et morale, garants de l'ordre étatique, capitaliste, patriarcal

De tous temps, les minorités dominantes ont été friandes du fruit de la reproduction des classes populaires, qui leur fournit, en masse, chair à canon, main d'œuvre, consommateurs... Remettre en cause le droit des femmes à avorter, c'est rendre la maternité obligatoire pour chacune, afin d'alimenter la machine étatique et économique.

C'est aussi le retour d'une sexualité dont le seul but serait la reproduction, excluant toutes les formes de sexualités non reproductives (masturbation, homosexualité, sodomie...), mais aussi niant le plaisir sexuel, et en particulier celui des femmes : pour être fécondée, pas besoin de jouir !

Interdire l'avortement, c'est donc rabaisser les femmes au rang de poules pondeuses, et réaffirmer un modèle patriarcal centré sur la famille, qui donne aux hommes tout pouvoir de contrôle sur les femmes (et en particulier sur leur corps).

Pour la libre disposition de nos corps !

La libre disposition de son corps est le premier pas vers l'autonomie : sexuelle, économique, politique. Le droit des femmes de décider par elles-mêmes de leur contraception, leur sexualité, leur maternité, est primordial pour l'autonomie et l'émancipation de toutes.



C'est pourquoi, contre les catholiques intégristes, les réactionnaires de toutes les religions et de tous poils, nous affirmons le libre droit de toutes et de tous de choisir.

Ceci implique que l'avortement et la contraception, ainsi que l'information et l'éducation concernant le corps et la sexualité, soient libres, gratuits et accessibles à tout un chacun, sans contrôle psychologique ni jugement moral.

